



Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 18 décembre 2023

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil général, à 20h00, est ouverte et présidée par Mme I. Zürcher Vuillaume, Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel3
2. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 - correspondances3
3. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de M. S. Bigler, démissionnaire4
4. Nomination d'un membre à la Commission de l'économie publique et de l'énergie, en remplacement de M. Ph. Lüthi, démissionnaire4
5. Nomination d'un membre à la Commission technique de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, en remplacement de M. S. Rosselet, démissionnaire4
6. Nomination d'un membre à la Commission non-permanente du PAL, en remplacement de M. S. Rosselet, démissionnaire4
7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Cercle scolaire de Colombier et environs (Cescole), en remplacement de Mme M. Belgrano, démissionnaire4
8. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts de la Montagne de Boudry (SIPEF'MB), en remplacement de M. Ph. Lüthi, démissionnaire.4
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la révision du coefficient fiscal des personnes physiques4
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de modification du Règlement général de Commune (RGC).....13
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de 2 postes supplémentaires (EPT) pour le soutien aux services14
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry à l'appui du projet de budget 2024.....15
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 910'000.00 pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 202423

14.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 110'000.00 HT destiné à l'assainissement d'armoires électriques à basse tension.....	24
15.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 1'900'000.00 TTC pour les travaux à la rue des Prés.....	24
16.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande d'autorisation de prêt d'un montant de CHF 2'900'000.00 pour la société « Solutions renouvelables Boudry SA » - clause d'urgence	25
17.	Rapports d'information relatifs à l'animation socioculturelle	26
18.	Interpellations	27
19.	Informations du Conseil communal	27
20.	Questions	28

1. Appel

L'appel fait constater la présence des 39 membres suivants :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Abgemegnah Hélène (VEL) | 21. Kneubühler Jean-Pierre (PLR) |
| 2. Atchade Kolawolé (PLR) | 22. Lüthi Paul (PS) |
| 3. Barrabas Romain (VEL) | 23. Macherel Rey Anne (PS) |
| 4. Belgrano Martine (VEL) | 24. Marti Myriam (PLR) |
| 5. Böhm Jean-Daniel (PLR) | 25. Meisterhans Pierre (PLR) |
| 6. Buschini Claude (PLR) | 26. Paz Ruiz Sandro (PLR) |
| 7. Buschini Elvira (PS) | 27. Pedimina Pascal (PLR) |
| 8. Chapuisod Nathalie (PLR) | 28. Petermann Jean-Michel (PLR) |
| 9. Ciullo Silfrido (PS) | 29. Piscopiello Cosimo (PS) |
| 10. Da Silva Helder (PLR) | 30. Preisig-Ducommun Pascale (PLR) |
| 11. De Reynier Quentin (PLR) | 31. Prince Rosenfeld Catherine (VEL) |
| 12. De Reynier Thibault (PLR) | 32. Renevey Virgyl (PS) |
| 13. Dubois Emile (VEL) | 33. Rosselet Steven (VEL) |
| 14. Dubois Romain (PS) | 34. Rousseau Nicolas (PS) |
| 15. Dubois Yann (PLR) | 35. Sandoz Alain (PS) |
| 16. Durgnat Lopez Carole (VEL) | 36. Theurillat Michèle (VEL) |
| 17. Facchinetti Danilo (PLR) | 37. Twerenbold Damian (PS) |
| 18. Geiser Blaise (PLR) | 38. Vicario Fabio (PLR) |
| 19. Keller Stéphane (PLR) | 39. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS) |
| 20. Koller Jenny (VEL) | |

2 membres sont excusées : Mme M. Gontier (VEL), démissionnaire et Mme Ch. Vogel Oberlin (PS).

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 20.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Gilles de Reynier (PLR), Président ; Marisa Braghini (PLR), Vice-présidente ; Rita Piscopiello (PS), Secrétaire, Jean-Michel Buschini (PS) et Luigi D'Andrea (VEL), Membres.

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Je souhaite la bienvenue aux deux nouvelles Conseillères générales, Mmes Agbemegnah et Macherel Rey. Nous les remercions de se joindre à nous.

2. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 - correspondances

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Je remercie M. J.-M. Buschini d'avoir rectifié l'article paru dans le Littoral Région, dont il est parlé au point 4 (page 3).

Au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Les correspondances suivantes ont été reçues et mises sur ECHO :

- démission du Conseil général de Mme M. Gontier ;
- démission de M. S. Rosselet de la Commission technique de l'aménagement du territoire, mobilité et environnement ;
- démission de Mme M. Belgrano du Syndicat intercommunal de CESCOLE ;
- courrier du comité des campeurs du Camping de Boudry, ainsi que la réponse du Conseil communal.

3. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de M. S. Bigler, démissionnaire

M. E. Dubois, au nom des Vert·e·s, propose la candidature de Mme M. Belgrano. Cette dernière est élue tacitement.

4. Nomination d'un membre à la Commission de l'économie publique et de l'énergie, en remplacement de M. Ph. Lüthi, démissionnaire

Mme E. Buschini, au nom du PS, propose la candidature de Mme A. Macherel Rey. Cette dernière est élue tacitement.

5. Nomination d'un membre à la Commission technique de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, en remplacement de M. S. Rosselet, démissionnaire

M. E. Dubois, au nom des Vert·e·s, propose la candidature de M. R. Barrabas. Ce dernier est élu tacitement.

6. Nomination d'un membre à la Commission non-permanente du PAL, en remplacement de M. S. Rosselet, démissionnaire

M. E. Dubois, au nom des Vert·e·s, propose la candidature de M. R. Barrabas. Ce dernier est élu tacitement.

7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Cercle scolaire de Colombier et environs (Cescole), en remplacement de Mme M. Belgrano, démissionnaire

M. E. Dubois, au nom des Vert·e·s, propose la candidature de M. R. Barrabas. Ce dernier est élu tacitement.

8. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts de la Montagne de Boudry (SIPEF'MB), en remplacement de M. Ph. Lüthi, démissionnaire

Mme E. Buschini, au nom du PS, propose la candidature de Mme A. Macherel Rey. Cette dernière est élue tacitement.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la révision du coefficient fiscal des personnes physiques

Mme R. Piscopiello (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous propose d'intervenir une fois globalement pour les points 9 à 12, étant donné qu'ils sont intrinsèquement liés. Évidemment, en fonction des questions, des remarques, mes collègues ou moi-même prendrons la parole pour y répondre.

Nous avons l'aubaine de vous présenter un budget qui prévoit un excédent de recettes. Cela nous autorise aujourd'hui de vous proposer une nouvelle diminution du coefficient fiscal de trois points, le portant ainsi de 71 à 68 pour une année. L'impact financier se montera à environ CHF 585'000.00 de recettes en moins, ce qui nous permet de maintenir l'équilibre de notre budget avec toutes ces contraintes. Pourquoi 68 ? Le Conseil communal, lorsqu'il a été amené à réfléchir sur ce coefficient fiscal, a souhaité tout d'abord maintenir cet équilibre, garder une politique de désendettement et, en parallèle de cela, maintenir également une politique d'investissements de rattrapage. Par sa proposition, le Conseil communal désire principalement garder une priorité sur la consolidation des

finances. Aujourd'hui, il est encore important de consolider ces dernières et de mettre les priorités au bon endroit. Le coefficient fiscal n'est pas la seule mesure que nous pouvons offrir à nos citoyens. Avec cette diminution, les prévisions budgétaires laissent apparaître aujourd'hui un excédent de recettes de CHF 2'525'807.00 après avoir préfinancé plusieurs objets.

Quelques chiffres concernant les hausses à relever : nous avons accordé l'IPC de 2,2 % pour les employés communaux, ainsi que l'attribution à l'échelon automatique. Au niveau des charges du personnel, nous aurons une augmentation importante de l'assurance perte de gain. De plus, le rapport 11 prévoit une demande portant sur deux nouveaux emplois pleins temps (EPT). Nous souhaitons nous doter des ressources nécessaires, notamment aux services techniques, afin de nous donner les moyens de nos ambitions. Je pense que chacun a pu voir le tableau des investissements de l'année prochaine. Nous avons aujourd'hui une conductrice de travaux qui est venue renforcer provisoirement notre équipe et nous aimerions, dans un premier temps, déjà pouvoir pérenniser son contrat et puis avoir un 2^e EPT pour pouvoir se donner les moyens de réagir rapidement en cas de besoin. En lien avec le rapport 10, le besoin de reformuler l'article 13, alinéa 5b et c, nous souhaitons modifier ce règlement afin de pouvoir réagir en fonction du besoin en personnel, notamment au parascolaire, parce que, par exemple, si le nombre d'enfants évolue, la REGAE nous impose un certain nombre d'adultes et si nous devons passer devant vous pour demander le nombre d'EPT pour le parascolaire, c'est toujours compliqué, comme nous l'avons vu cet été pour augmenter l'accueil de midi avec la création de tables de midi.

Toujours dans les charges de transferts, nous avons le Cercle scolaire où nous avons vu le coût moyen de l'élève, tous cycles confondus, augmenter de plus de CHF 177.00, le portant en 2024 à 8'468.26 par élève. Cette augmentation est principalement due à des charges salariales par l'ouverture de nouvelles classes. Il y a aussi une participation au BAMO par rapport aux études concernant la rénovation de Cescole. Et le nombre d'élèves augmente également, passant de 738 à 775 enfants.

Toujours dans le même chapitre des charges de transferts : la STEP La Saunerie. CHF 90'000.00 ont été mis dans notre budget pour l'amortissement, parce que les travaux sont arrivés à la fin et nous commençons à amortir.

Au niveau de la facture sociale, si au moment de la rédaction de ce budget, les subsides LAMal présentaient une diminution de la facture sociale, les hausses annoncées des primes ont contraint l'exécutif cantonal à revoir les projections à la hausse en matière de subsides. Pour Boudry, cette portion est de CHF 141'000.00. Le Conseil communal n'a pas souhaité amender le budget dans ce sens mais a décidé de vous en informer oralement. Au niveau du GSR, nous constatons une légère augmentation, davantage liée au fonctionnement, parce que le nombre de dossiers ouverts pour la Commune de Boudry est, quant à lui, en diminution.

Nous avons également dans notre budget, en lien avec les transports publics, une augmentation des indemnités qui sont versées aux entreprises de transports qui sont imputables à cet accroissement de coûts. Les prestations de TransN, ainsi que la diminution du cofinancement du TRV (trafic régional des voyageurs) par la Confédération, induisent un surplus d'env. CHF 111'000.00.

Enfin, dans la péréquation financière, la Ville et Commune de Boudry passe, pour la première fois, du statut de bénéficiaire à celui de contributrice, à hauteur d'environ 1 mio de francs.

En termes de diminution, nous avons en 2023, pour la première fois, subventionné les abonnements et titres de transports et ce montant a été ramené à CHF 350'000.00 pour 2024 (alors qu'il était aux environs de CHF 760'000.00).

Voici quelques autres augmentations de charges : nous avons prévu un budget pour faire de la prévention et de la sensibilisation au sujet de la consommation d'eau, par exemple rappel des bons gestes à adopter pour économiser l'eau et distribution d'économiseurs d'eau. Montant total estimé : CHF 150'000.00. Pour la sécurité publique, un montant de CHF 60'000.00 pour des mesures de sécurité supplémentaires en lien avec le centre d'accueil (CFA) et ses alentours. Il ne sera peut-être pas dépensé, mais nous avons prévu cela au budget. Un montant de CHF 50'000.00 pour le « Musée de la Vigne et du Vin » a été introduit afin de participer au financement d'une fonction de conservateur à temps partiel pour ce musée. Et enfin, un montant de CHF 180'000.00 pour une animation socio-culturelle est venu compléter le montant mis à disposition pour une activité extra-muros, déjà validée l'année passée afin de mettre en œuvre la phase 2 de la réponse à la motion présentée à votre Autorité en décembre 2022.

Ce dernier poste a été beaucoup discuté en Commission de gestion et des finances et je pensais qu'il était peut-être opportun de faire un petit rappel sur ce qui s'est passé ces dernières années. En 2017, une motion est déposée valablement par le groupe PS et intitulée « Un espace pour les jeunes de Boudry ! ». Aucun groupe n'avait combattu ce texte. À cela, en mai 2018, le Conseil communal a répondu au Conseil général qu'il y avait un manque de locaux adaptés ; cela ne nous permettait pas de répondre directement à la proposition, mais nous voyions que c'était une demande de la population et qu'il était important que cela soit encadré par des professionnels. Les coûts d'une telle structure étaient déjà estimés à environ CHF 200'000.00 par année. Dès lors, une solution intermédiaire a été proposée avec un montant à disposition d'une valeur de CHF 70'000.00. Avec ce montant, sauf erreur, s'était développé Midnight et puis plus rien. Suite à cela, en juin 2021, une motion est déposée valablement par les groupes Vert-e-s et PS, intitulée « Un espace socioculturel pour notre jeunesse (12-17 ans) ». Aucun groupe n'avait combattu ce texte. En décembre 2022, après avoir consulté et créé une commission non permanente, nous avons vu que revenait encore une fois cette volonté d'association et de mettre en place une animation socio-culturelle sur le territoire de Boudry, avec des personnes qualifiées pour conduire ce projet. Nous vous avons donc fait la proposition de faire cela en deux phases, une première phase avec un accueil extra-muros et la deuxième phase afin de pérenniser cela avec une association et un accueil pour une animation socio-culturelle, d'où ce poste à 180% pour cet accueil qui semble être un souhait des citoyens et du Conseil également.

Au niveau des revenus fiscaux des personnes physiques : sous l'effet de la bonne conjoncture, la baisse du chômage, l'inflation, les recettes fiscales progressent notablement, mais également par l'augmentation du nombre d'habitants de notre ville. Chaque année, nous rencontrons le Service des contributions pour nous permettre de pouvoir budgétiser l'année suivante et là, nous pouvons, grâce à leur estimation, budgétiser CHF 12'750'000.00. L'adoption par le Grand Conseil de la proposition du Conseil d'État de baisser de 1% le barème de l'impôt cantonal aura pour notre Commune un impact à hauteur de CHF 173'373.00. Là également, le Conseil Communal n'a également pas souhaité amender le budget 2024, mais a décidé de vous en informer oralement aujourd'hui.

Concernant les personnes morales sur notre territoire, comme cela était prévisible en début d'année, effectivement en 2023, ce seront des revenus extraordinaires pour notre Ville et Commune de Boudry.

Au sujet de la mutualisation : si l'action du Conseil Communal, appuyé par l'ACN, a convaincu le Grand Conseil de renoncer à l'écrtage pour 2023, tel ne sera pas le cas pour 2024. La base de calcul de l'écrtage pour 2024 sera: 2022 tout compris, augmenté de +15%. Ce qui nous permet de budgétiser un montant de 12 millions de francs d'impôts des personnes morales.

Si le plafond est de mise pour l'impôt des personnes morales, ce n'est pas le cas pour le fond de répartition IPM et l'impôt sur les revenus des travailleurs frontaliers, qui sont également en hausse actuellement.

Passons à nos dettes : au 31 décembre 2024, la dette aura diminué de CHF 2'760'000.00, amortissement compris, la portant à moins de 30 mio de francs, c'est-à-dire à CHF 29'200'00.00.

En lien avec la dette, il est à rappeler que la Loi sur les finances, mais également notre Règlement communal sur les finances nous contraint à un équilibre financier, afin de garantir un degré d'autofinancement pour nos investissements. Sur le tableau ci-dessous, nous pouvons voir l'ambition pour les prochaines années par rapport à nos investissements.

Année	Montant	Montant retenu RCF /Lfinec 85%	Degré d'auto – financement
2024	CHF 13'023'400	CHF 11'069'890	50%
2025	CHF 21'648'000	CHF 18'400'800	50%
2026	CHF 12'505'000	CHF 10'629'250	50%
2027	CHF 7'005'000	CHF 5'954'250	50%

Ce tableau est bien évidemment appelé à évoluer pour les prochaines années en fonction des priorités et également des choix politiques. Il est intéressant de relever sur ce tableau que jusqu'à l'année passée, notre degré d'autofinancement était à 80%. On arrive à ce degré d'autofinancement principalement grâce au remboursement de notre dette.

En conclusion, nous souhaitons rappeler qu'un budget n'est qu'une autorisation de dépenser. Si nous n'avons que peu d'impact sur les fluctuations des rentrées, nous en avons sur les dépenses. Enfin, nous profitons de relever que c'est avec bon sens et pragmatisme que le Conseil Communal, ainsi que les différents services, utiliseront les montants octroyés au travers du budget 2024. Nous vous remercions pour la confiance témoignée.

M. S. Keller (au nom de la CGF) : Pour ce point, il y a eu 4 pour et 3 abstentions, à cause du coefficient fiscal. En effet, des membres souhaitaient 68 points et d'autres 66.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Comme l'année dernière à pareille époque, le groupe PLR relève avec la plus grande satisfaction et le plus grand enthousiasme la santé financière florissante de notre Ville et Commune de Boudry.

À l'heure où de nombreuses communes neuchâteloises connaissent ou voient poindre des difficultés financières, à l'image par exemple de nos voisines, nous ne pouvons que nous réjouir de voir notre Commune occuper le haut du classement des communes neuchâteloises en matière de santé et de dynamique financières. Les plus chevronnés d'entre nous dans cette salle n'auront aucune peine à reconnaître qu'une telle situation financière n'a, et de loin, pas toujours été la norme à Boudry ces deux dernières décennies. Ainsi, grâce à des recettes fiscales élevées qui vont encore se confirmer ces prochaines années, notre dette communale continue de baisser et des investissements des plus ambitieux sont prévus et financés.

Comme l'année dernière, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les personnes, tant morales que physiques, qui ont choisi de s'installer à Boudry pour s'y développer et qui y paient des impôts. Sur le front de la fiscalité des personnes physiques, notre Conseil

communal concrétise la santé financière retrouvée de notre Ville et Commune en proposant une baisse de trois points, à 68% donc, de notre coefficient fiscal communal sur la seule année 2024 pour ensuite remonter à 73% dès 2025.

Comme l'année dernière, le groupe PLR considère que la proposition de l'exécutif va dans la bonne direction, mais qu'elle n'est, à nouveau, pas suffisante.

Nous proposons ainsi de baisser à 66% notre coefficient fiscal communal, au lieu des 68% de l'exécutif, et ce pour les trois années 2024, 2025 et 2026 (au lieu de la seule année 2024). Par ailleurs, au terme de ces trois années, soit dès 2027, nous proposons de revenir à 69% (au lieu des 73% dès 2024 retenus par le Conseil communal).

Nos amendements à l'arrêté du Conseil communal sont donc les suivants :

Article premier

*L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de **66%** (art. 3 et 268 LCdir) pour les périodes fiscales **2024, 2025 et 2026**.*

Article 2

*Dès l'année **2027**, l'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de **69%** (art. 3 et 268 LCdir).*

Cette baisse de deux points supplémentaires est largement finançable. Afin de respecter les exigences légales du frein à l'endettement, il s'agit simplement de diminuer le budget 2024 des investissements en y retirant ce qui n'a plus ou pas lieu d'être. Nous pensons

- aux CHF 150'000.00 de crédit d'étude pour la fusion Basse-Areuse,
- aux CHF 160'000.00 pour l'éventuel remplacement d'urgence de la centrale de chauffe de la rue Louis-Favre (contenu dans le crédit annuel budgétaire divers de CHF 910'000 que nous voterons tout à l'heure),
- à CHF 50'000.00 des CHF 150'000.00 prévus pour le mobilier urbain pour la rue Louis-Favre ou encore
- aux CHF 300'000.00 prévus pour l'irrigation des vignes.

La baisse de 5 points de notre coefficient fiscal communal permettra de rendre un peu de pouvoir d'achat à nos contribuables, qui en ont bien besoin en raison de l'inflation des loyers, de l'énergie, de la nourriture et des primes d'assurance-maladie.

Une telle baisse permettra également d'améliorer l'attractivité résidentielle de Boudry. Avec la nature à proximité, des infrastructures de qualité, de généreuses prestations à la population et un coefficient parmi les plus bas du canton, notre Ville et Commune pourra affronter l'avenir avec confiance et optimisme et se trouvera ainsi dans des conditions quasi-idéales pour accueillir de nouveaux habitants, notamment à l'îlot de la poste et sur le plateau de la gare.

La baisse que nous proposons constitue de surcroît un signe de reconnaissance à l'égard de toutes les personnes physiques qui, de par leurs contributions fiscales plus importantes qu'ailleurs sur le Littoral, ont permis à la Ville et Commune de Boudry d'assumer ses missions dans la longue période de vaches maigres que nous avons connue. S'il est justifié que les plus aisés paient davantage d'impôts lors de périodes plus difficiles, il est tout autant justifié qu'ils bénéficient d'un retour d'ascenseur lors des périodes financières ensoleillées.

Enfin et surtout, la baisse de cinq points que nous proposons doit être validée pour respecter et concrétiser la volonté, exprimée démocratiquement, de la grande majorité des Boudryens qui, le 26 novembre dernier, ont voté massivement pour le projet de fusion de Basse-Areuse et la baisse de 8 points d'impôts qui leur était promise. La baisse de la fiscalité communale a constitué l'argument-clé des promoteurs de la fusion dans leur campagne auprès de la population boudryenne. Il s'agit ce soir de garder cet élément à l'esprit et nous lançons, par conséquent, un appel à la cohérence à tous les membres de ce Conseil général qui ont soutenu le projet de fusion et sa baisse de 8 points du coefficient pour les habitants de Boudry. Qui peut le plus, peut le moins, dit l'adage.

Contrairement à ce qu'il s'est passé dans la commune voisine de la Grande Béroche, une baisse de 5 points du coefficient fiscal ne mettra pas nos finances communales dans le rouge. Loin s'en faut. Notre proposition de baisse de deux points supplémentaires est responsable, raisonnable et, surtout, finançable, et maintient les prestations et un très haut niveau d'investissements.

Enfin, afin de permettre au corps électoral de Boudry de voter en toute connaissance de cause lors des élections communales d'avril 2024, nous demandons qu'il soit procédé au vote à l'appel nominal pour nos amendements et l'arrêté du Conseil communal, conformément à l'article 43 du Règlement général de commune. Merci de votre attention.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux, une fois n'est pas coutume, je m'associe aux remerciements adressés au Conseil communal par M. D. Facchinetti dans la première partie de son exposé. Je me joins à lui pour remercier le Conseil communal de sa bonne gestion et des bons résultats que nous avons. En revanche, je ne suis pas tout à fait d'accord avec la suite de son développement.

Tout en remerciant le Conseil communal de son rapport sur une baisse du coefficient fiscal pour 2024, nous tenons d'emblée à y apporter certaines réserves. D'abord, cette baisse est la deuxième en quelques mois et en plus, elle paraît directement liée à une situation conjoncturelle très particulière, à savoir les rentrées fiscales d'une grande entreprise de la place.

Par ailleurs, comme toute baisse linéaire d'impôts, elle bénéficiera davantage aux ménages favorisés qu'aux autres. Or, en cette période d'inflation, ce serait surtout envers les classes populaires et les classes moyennes que notre effort devrait tendre, par exemple via des mesures ciblées telles celles prises récemment en rapport avec la précédente baisse de la fiscalité.

Cela dit, nous pourrions tout de même nous rallier à la proposition du Conseil communal pour les raisons suivantes. Vu les bénéficiaires enregistrés, la population pourrait mal comprendre que nous ne fassions aucun effort supplémentaire sur l'impôt, surtout après le récent vote sur la fusion de Basse-Areuse qui, je le reconnais volontiers, était, d'une certaine façon, conditionné par la baisse d'impôts qui lui était liée.

Cela dit, certains pourraient nous reprocher ici une certaine incohérence : après avoir défendu une baisse à 63 dans le cadre de cette fusion, pourquoi ne s'en tenir seulement qu'à une baisse à 68 ? Au risque de me répéter, je rappellerais toutefois ici qu'avec Basse-Areuse, nous aurions disposé d'une assiette fiscale plus large, moins dépendante des ressources provenant de telle grande entreprise, avec en plus des économies d'échelle et des synergies possibles. Sans compter qu'avec un taux plus élevé que 63, l'échec à Milvignes aurait vraisemblablement été encore beaucoup plus net. Restée indépendante, notre ville de Boudry dispose elle d'une marge de manœuvre sensiblement plus réduite.

Et si nous pensons que la baisse du coefficient à 68 pour une année est un maximum, c'est notamment en vertu du principe même de prudence que M. D. Facchinetti nous rappelle souvent ici. D'abord, il n'est pas sûr qu'en fonction de la prochaine réforme de l'imposition des personnes morales voulue par l'État, notre Ville encaisse autant que maintenant. Ensuite, la conjoncture internationale reste très incertaine; il n'est notamment pas exclu qu'aux USA arrive au pouvoir un nouveau Président ultra protectionniste. Enfin, notre Ville devra bientôt assumer d'importants investissements, pour le collège de Vauvilliers notamment. Autre argument : si nous baissions trop notre coefficient maintenant, nous nous privons aussi d'une marge de baisse lors d'un éventuel projet de fusion avec Cortaillod (dont le coefficient est lui à 66). De plus, une baisse du coefficient supérieure à celle proposée par le Conseil communal entraînerait une réduction de charges dont certaines nous paraissent aujourd'hui souhaitables et même indispensables, comme par exemple le crédit pour les activités de jeunesse.

Lors d'un débat récent sur la fusion de Basse-Areuse, M. S. Keller louait la bonne et prudente gestion de notre Ville. En approuvant tel quel le projet du Conseil communal, nous avons là une belle occasion de confirmer ce constat positif. Je vous remercie de votre attention.

M. E. Dubois (au nom du groupe VEL) : Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs leurs homologues, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, tout d'abord, nous tenons à remercier notre Administration de son travail, de sa réactivité, de son bon sens et de son pragmatisme. Ce rapport est la pierre d'achoppement de cette séance, tant son traitement aura un impact direct sur le budget qui nous sera présenté plus tard. À l'instar de l'année passée, il nous est demandé de nous prononcer sur la baisse du coefficient fiscal des personnes physiques. Vous vous souvenez sans doute que notre groupe est peu friand de ce genre de demandes car nous préférons voir l'ensemble de nos prestations en faveur de nos citoyens se développer plutôt que de réduire un coefficient fiscal qui, au final, n'a d'impact significatif que pour les contribuables aux revenus les plus élevés. Trois points : ce n'est pas loin de CHF 600'000.00 que nous n'investissons pas à nos yeux de Verts. Cette somme pourrait largement contribuer à l'effort en faveur de la nature en ville, au réaménagement de nos espaces publics, à renforcer la production de notre propre énergie décarbonisée, à l'augmentation de notre subventionnement à la mobilité, à l'élargissement de notre offre d'accueil pré et parascolaire, bref, nous aurions de quoi faire pour soutenir la majorité silencieuse de notre population, plus soucieuse de boucler les fins de mois que d'aller voter. Nous n'ignorons pas non plus que la situation financière de notre ville est actuellement saine. Toutefois, soyons conscients qu'elle repose principalement sur un seul contribuable, une personne morale. Ce dernier, par ailleurs, n'a plus l'exclusivité sur son produit phare et investit massivement aujourd'hui dans une nouvelle ligne de production. Il est indéniable que ces facteurs réduiront sa contribution à moyen terme. Enfin, gardons à l'esprit que la dette est élevée. Son remboursement doit rester une priorité. Ainsi, le coefficient de 68 proposé permet de conserver l'ambition et le dynamisme de notre commune. Nous devons attirer plus de contribuables personnes physiques par des impôts raisonnables, mais surtout par de bonnes prestations en leur faveur. Le centre d'animation jeunesse que nous souhaitons lancer en 2024, et dont certains parents sont avec nous ce soir, déjà membres de l'association, en est un parfait exemple. C'est pourquoi le groupe Vert·e·s acceptera à l'unanimité ce rapport.

M. J.-P. Kneubühler (en son nom) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, au regret de beaucoup d'entre nous et à la satisfaction de quelques autres, la dernière votation sur la fusion de Boudry, Cortaillod et Milvignes n'a pas trouvé grâce auprès de tous les électeurs. Mais il faut tout de même rappeler qu'à Boudry ce sont plus de 65% des votants qui ont plébiscité cette fusion et à Cortaillod plus de 62%.

Dès le lendemain, une fois la déception passée, de nombreuses voix se sont prononcées pour que l'on « batte le fer pendant qu'il est chaud » et que l'on imagine rapidement une fusion à deux, soit Boudry et Cortaillod. En effet, la base est là : une convention de fusion qui ne nécessiterait pas un grand travail d'adaptation et une armoirie qui serait parfaitement adaptée à nos deux communes puisqu'on y

trouve tous les éléments propres à Boudry et à Cortaillod, soit l'eau (lac et rivière), la forêt et la vigne. Il ne restera finalement qu'à recalculer le coefficient fiscal qui pourrait être proposé. Par ailleurs, si nous tenons compte des deux autres communes du Littoral et en comparaison avec elles, nous serions dans la situation suivante, selon les données du recensement au 31 décembre 2022 :

La Grande Béroche :	9'029
Milvignes :	9'218
Boudry – Cortaillod :	10'961

Concrètement, nous serions la plus grande des communes en cas de fusion.

La proposition de ce jour de notre Conseil communal d'abaisser le coefficient fiscal actuel de 3 points pour arriver à 68, me paraît logique et raisonnable. Par contre, je ne soutiendrai pas l'amendement du PLR qui propose un coefficient fiscal à 66, pour la raison suivante : si d'aventure, et c'est ce que j'espère, les futures autorités exécutives de Boudry et de Cortaillod souhaitent, d'un commun accord, relancer rapidement une nouvelle tentative de fusion, il nous manquerait alors un argument de poids à proposer à nos citoyens avec une nouvelle baisse de ce coefficient fiscal, même si ce dernier qui serait alors proposé, était à 66, voire encore inférieur. Je pense qu'à 2 points près il est inutile de brûler nos cartouches avant la guerre !

Pensons à l'avenir, et un peu plus loin que simplement à demain. Merci d'avance pour l'attention que vous aurez porté à mes propos.

M. R. Dubois (en son nom) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, sur ce sujet fiscal et avant que les médias ne le reprennent, comme à la suite du dernier Grand Conseil en disant que ce dernier avait fait un cadeau aux ménages, un cadeau à la population, j'aimerais vraiment dire, avant ce vote, que ce genre de raisonnement est faux. J'aimerais encore une fois le rappeler, comme à chaque fois que nous avons ce genre de débat, qu'il est faux de dire qu'une baisse linéaire d'impôts, d'un point ou de trois points est un cadeau à la population, sous-entendu à l'ensemble de la population. Ce soir, je vais le rappeler avec des chiffres, parce que lorsqu'on parle d'impôts, ce qui est important c'est de savoir à qui bénéficie cette baisse. À Boudry, c'est assez simple, il y a toute une partie de la population, précisément 38% des plus bas revenus de notre commune, qui ne bénéficieront d'absolument rien, CHF 0.00, de cette baisse d'impôts. Ensuite, sur l'ensemble du montant qui sera dépensé par la baisse d'impôts, il y aura 50 à 60% de ce montant qui iront aux 10% des plus hauts revenus. Cela c'est un fait, c'est la statistique du Canton de 2019. Je vais donner un exemple chiffré du budget des ménages, par exemple un ménage de la classe moyenne avec un revenu fiscal d'env. CHF 75'000.00, cela occasionnera une baisse d'impôt de 4 à 5 francs par mois. Maintenant, prenons un très haut revenu, un ménage à env. CHF 700'000.00, il y aura une baisse de 80 francs par mois par ménage. Voilà des faits, très concrets. Donc en résumé, 40% de la population ne recevra rien, les classes moyennes recevront l'équivalent d'un cappuccino par mois et les plus hauts revenus de notre commune recevront l'équivalent d'un repas au restaurant. Voilà le cadeau que nous faisons à la population, en temps d'inflation, en temps où les classes moyennes et les classes les plus précaires sont celles qui souffrent le plus de l'inflation. D'ailleurs, vous avez sûrement aussi entendu à la suite d'une baisse d'impôts, qu'elles soient communales ou cantonales, en parlant avec les gens, certains vous diront qu'ils n'ont pas vu le changement. Cela montre exactement la manière dont fonctionnent les baisses d'impôts. Pourquoi les gens ne voient pas le changement ? Parce que cela ne change rien pour la majorité des gens et il faut le dire ce soir. En revanche, ces montants, lorsqu'ils sont distribués de manière efficiente, la population peut voir un changement. Mon collègue, M. N. Rousseau, l'a dit tout à l'heure, lorsqu'ils sont distribués par exemple pour des subventions pour les transports publics, nous pourrions imaginer des subventions à l'énergie, là la population voit le changement. Vous l'aurez compris, je suis plus que mitigé par la baisse d'impôts qui est proposée. Je vous invite à refuser les amendements du PLR qui équivalent à distribuer des centaines de milliers de francs aux plus hauts revenus de notre commune, dans une période où ce ne sont pas les personnes qui souffrent le plus.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Jusqu'à maintenant, quelques personnes ont pris la parole et je souhaiterais rappeler qu'en général les personnes parlent au nom des groupes. Merci de bien vouloir respecter cela. Il n'est pas très agréable de se sentir « pointé du doigt » alors que nous parlons au nom de notre groupe.

Ci-dessous, le vote nominal de l'amendement du PLR :

Agbemegnah Hélène	non	
Atchade Kolawole		oui
Barrabas Romain	non	
Belgrano Martine	non	
Böhm Jean-Daniel		oui
Buschini Claude		oui
Buschini Elvira	non	
Chapuisod Nathalie		oui
Ciullo Silfrido	non	
Da Silva Helder		oui
De Reynier Quentin		oui
De Reynier Thibault		oui
Dubois Emile	non	
Dubois Romain	non	
Dubois Yann		oui
Durgnat Lopez Carole	non	
Facchinetti Danilo		oui
Geiser Blaise		oui
Keller Stéphane		oui
Koller Jenny	non	
Kneubühler Jean-Pierre	non	
Lüthi Paul	non	
Macherel Rey Anne	non	
Marti Myriam		oui
Meisterhans Pierre		oui
Paz Ruiz Sandro		oui
Pedimina Pascal		oui
Petermann Jean-Michel		oui
Piscopiello Cosimo	non	
Preisig-Ducommun Pascale		oui
Prince Rosenfeld Catherine	non	
Renevey Virgyl	non	
Rosselet Steven	non	
Rousseau Nicolas	non	
Sandoz Alain	non	
Theurillat Michèle	non	
Twerenbold Damian	non	
Vicario Fabio		oui

Résultat du vote : 20 non et 18 oui. L'amendement du PLR est donc refusé.

La Présidente met au vote l'arrêté tel que proposé par le Conseil communal.

Agbemegnah Hélène		oui
Atchade Kolawole	non	
Barrabas Romain		oui
Belgrano Martine		oui
Böhm Jean-Daniel	non	
Buschini Claude	non	
Buschini Elvira		oui
Chapuisod Nathalie	non	
Ciullo Silfrido		oui
Da Silva Helder		oui
De Reynier Quentin		oui
De Reynier Thibault		oui
Dubois Emile		oui
Dubois Romain	non	
Dubois Yann	non	
Durgnat Lopez Carole		oui
Facchinetti Danilo		oui
Geiser Blaise	non	
Keller Stéphane		oui
Koller Jenny		oui
Kneubühler Jean-Pierre		oui
Lüthi Paul		oui
Macherel Rey Anne		oui
Marti Myriam		oui
Meisterhans Pierre		oui
Paz Ruiz Sandro		oui
Pedimina Pascal	non	
Petermann Jean-Michel		oui
Piscopiello Cosimo		oui
Preisig-Ducommun Pascale		oui
Prince Rosenfeld Catherine		oui
Renevey Virgyl		oui
Rosselet Steven		oui
Rousseau Nicolas		oui
Sandoz Alain		oui
Theurillat Michèle		oui
Twerenbold Damian		oui
Vicario Fabio	non	

Au vote, l'arrêté du Conseil communal est accepté par 30 voix contre 8.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de modification du Règlement général de Commune (RGC)

M. S. Keller (au nom de la CGF) : Après avoir étudié le rapport, nous avons accepté l'arrêté à l'unanimité.

M. F. Vicario (au nom du groupe PLR) : Nous acceptons le rapport à l'unanimité.

Mme M. Theurillat (au nom du groupe VEL) : Nous acceptons aussi à l'unanimité ce changement de règlement.

M. P. Lüthi (au nom du groupe PS) : Nous acceptons cette modification du Règlement général de commune.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de 2 postes supplémentaires (EPT) pour le soutien aux services

M. S. Keller (au nom de la CGF) : La commission a beaucoup discuté au sujet de ce rapport, mais finalement, il y a eu 7 voix pour et 1 abstention.

M. B. Geiser (en son nom) : Si nous voulons 2 EPT à la sécurité publique, cela veut dire que nous allons engager 1,4 EPT, pour arriver à 4.

M. G. de Reynier (CC) : Nous n'avons pas dit que nous voulions 2 EPT à la sécurité publique. Nous avons dit que nous souhaitons 2 EPT supplémentaires, dont 1 est déjà bien planifié pour les Travaux publics. Le 2ème EPT n'est pas affecté, il pourrait l'être pour les travaux qui sont conduits par Eli 10 dans le cadre des Services industriels, en partie, ou, en partie aussi, pour la sécurité publique, mais nous n'avons rien chiffré. En revanche, ce que j'ai expliqué dans le groupe PLR, c'est que Cortaillod allait réengager un agent de sécurité publique, et probablement un peu plus que 1. Nous ne savons pas encore exactement. S'ils engagent un peu plus que 1, par exemple 1,4, cela pourrait être bien d'engager un autre 0.6 à Boudry et ainsi les deux ensembles, cela ferait 2, pour autant qu'un accord soit passé entre les deux Communes. Comme je l'ai déjà dit, rien n'est fixé. Nous avons demandé une enveloppe. Si M. Geiser souhaite maintenant faire un amendement et que le Conseil souhaite suivre cet amendement, il faudrait être un peu plus précis. L'arrêté du Conseil communal, c'est pour 2 EPT, sans préciser pour quoi.

M. B. Geiser (en son nom) : Je ne peux pas être plus précis, puisque le Conseil communal n'est pas précis, s'il ne sait pas ce qu'il va faire.

M. R. Dubois (en son nom) : J'ai peut-être une proposition pour M. Geiser afin qu'il puisse proposer son amendement. Il y a deux possibilités, selon ce que vous voulez. Soit vous voulez limiter le nombre d'EPT total et ainsi le Conseil communal a un EPT de moins à sa disposition. Nous pourrions donc amender et mettre à la place de 2 EPT, 1. Soit vous êtes d'accord que la dotation totale soit augmentée de 2 EPT, mais vous ne souhaitez pas que le 2ème EPT soit utilisé pour la sécurité publique et cela pourrait être alors un article 1bis qui dit : « Le second EPT ne doit pas être utilisé dans le service de la sécurité publique. »

M. B. Geiser (en son nom) : C'est ça, c'est ce que j'ai dit.

Brève discussion au sujet des numéros d'articles entre la Présidente, M. Geiser, M. Dubois et quelques autres membres du Conseil général.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Si ces 2 EPT servent également à diminuer les dépenses des bureaux d'études à qui nous donnons beaucoup de mandats et qui nous coûtent très cher, je trouve que c'est utile. S'il n'y a pas d'efforts faits pour diminuer ces dépenses, je pense que cela ne sert pas à grand-chose.

M. P. Meisterhans (en son nom) : Je m'occupe beaucoup de la sécurité publique avec nos agents, spécialement pour la police du feu où je suis inspecteur. J'ai formé un ASP pour ce travail et je souhaiterais que ce dernier reste pour la Commission du feu. Est-ce que c'est possible ? Parce qu'il aurait 40% de travail et parce que je vais cesser d'exercer mes fonctions.

M. G. de Reynier (CC) : J'entends bien. Mais est-ce que c'est une question que l'on pourrait traiter aux points des questions. Là, il faut faire des remarques, des propositions d'amendements.

Mme M. Braghini (CC) : M. J.-D. Böhm, je voulais répondre à votre question concernant les frais des mandataires externes. Nous souhaitons engager du personnel compétent qui puisse suivre certains chantiers, même anticiper et ainsi effectivement, limiter les mandats externes.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Merci pour votre réponse. Je n'en attendais pas moins.

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Je relis l'amendement proposé par M. B. Geiser : « Article premier : Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'augmentation de 2 EPT supplémentaires pour le soutien aux services techniques et industriels, mais pas pour celui de la sécurité publique. »

M. D. Facchinetti (en son nom) : Est-ce un EPT au lieu de 2 ?

Discussion dans les rangs.

M. R. Dubois (en son nom) : Madame la Présidente, je propose que nous votions l'amendement, car chacun en a compris le sens, et s'il est soutenu par le Conseil général, nous réfléchissons à comment le formuler au mieux.

Au vote, l'amendement est refusé par 29 voix contre 2 et 7 abstentions.

Au vote, l'arrêté du Conseil communal est accepté par 34 voix contre 1, et 3 abstentions.

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry à l'appui du projet de budget 2024

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Tout d'abord, il y a le rapport à l'appui du projet de budget pour l'année 2024, qui va de la page 1 à la page 16, puis l'arrêté à la page 17. Le Conseil communal s'est déjà prononcé, est-ce que les groupes préfèrent prendre la parole avant ou après l'examen du budget ? (Il lui est répondu « après l'examen »).

M. P. Pedimina (en son nom) : Lors de la présentation du budget, vous nous avez annoncé un chiffre de CHF 150'000.00 pour des dispositions pour favoriser l'économie de l'eau. Pouvez-vous me donner la ligne correspondante, ou alors où est-ce que ce montant est réparti dans ce budget ?

Mme R. Piscopiello (CC) : Oui, c'est en page 81, rubrique 36370.00 « Campagne de prévention sur l'économie de l'eau ».

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Nous passons donc en revue le budget.

Comptes de fonctionnement (p. 21 à 30) – pas d'intervention

Administration générale (p. 32 à 43) – pas d'intervention

Ordre et sécurité publique (p. 44 à 51) – pas d'intervention

Formation (p. 52 à 63) – pas d'intervention

Culture, Sports, Loisirs et Églises (p. 64 à 75)

M. S. Paz Ruiz (en son nom) : Concernant la page 64 : d'habitude dans ce chapitre, nous trouvons toujours la subvention que la Commune donne au Château de Boudry, à ne pas confondre avec la cotisation pour le Musée de la Vigne et du Vin ou alors les nouveaux CHF 50'000.00 qui viennent d'être discutés pour ce même musée.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je vais laisser M. M. Aubry confirmer, car il me semble que ces dernières années, nous n'avions pas versé la subvention sous cette forme-là, mais plutôt en tenant la comptabilité, notamment.

M. M. Aubry (responsable des finances) : Pas exactement. La cotisation 2023 a bien été payée début janvier 2023, mais, en retravaillant le poste, j'imagine que la cotisation 2024 n'a pas été comptabilisée.

M. J.-M. Buschini (CC) : Donc il faudra l'ajouter (CHF 10'000.00). Pendant que nous sommes sur ce point-là, je vais vous donner quelques informations sur le Musée de la Vigne et du Vin, pour que chacun comprenne le fonctionnement du Château de Boudry, qui n'est pas très simple. Dans le château, nous trouvons plusieurs choses : un musée dans les combles, des salles qu'il est possible de louer pour différentes manifestations et, en bas, une œnothèque dans laquelle nous trouvons du vin de 50 encaveurs de tout le Littoral (sur les 54 existants). Maintenant, le musée est en danger pour la raison suivante : son conservateur actuel, M. Allanfranchini, est un peu à bout de souffle et demande d'être remplacé depuis quelques années. Il s'avère qu'un projet au niveau du Canton existait, c'était le projet « Ô Châteaux ». Les médias en ont parlé, mais ce projet a été abandonné parce que trop coûteux (il s'élevait à env. CHF 800'000.00 pour mettre en lien les 3 châteaux de Valangin, Colombier et Boudry). Le Conseil communal de Boudry estime absolument nécessaire de maintenir un musée de la Vigne et du Vin et, s'il est maintenu, il faut que nous ayons également un conservateur ou une conservatrice à temps partiel. Nous estimons que c'est un atout majeur au niveau touristique pour notre localité et même pour toute la région. Certes, ce château n'est pas visité que pour son musée de la Vigne et du Vin, mais également pour les autres choses que j'ai citées tout à l'heure et notamment pour son œnothèque. Ce musée, qui a été ouvert en 1986, est géré par une société née en 1981 dont le Président est parmi nous ce soir. Cela fait de ce musée le plus vieux musée de la Vigne et du Vin de Suisse romande. Ensuite, l'ensemble du château est géré par une association qui comprend un représentant de l'État, qui préside l'association, un représentant de la Société du Musée de la Vigne et du Vin, un représentant des Vignolants, un représentant de Neuchâtel Vin et Terroirs et un représentant de la Commune de Boudry, en l'occurrence moi-même. Cela nous paraît absolument majeur et nécessaire que les 70'000 visiteurs des Gorges de l'Areuse, ainsi que tous les gens de la région, puissent continuer à profiter de ce musée et c'est pour cette raison que vous voyez apparaître cette nouvelle subvention de CHF 50'000.00.

M. S. Paz Ruiz (en son nom) : Je voulais remercier le Conseil communal pour l'effort qu'ils font en donnant ces CHF 50'000.00 au Musée de la Vigne et du Vin. Merci beaucoup.

M. G. de Reynier (CC) : Nous pouvons peut-être encore préciser que le bâtiment appartient à l'État et qu'il est entretenu par ce dernier, mais l'association dont M. J.-M. Buschini vient de parler et la Société du Musée, présidée par M. F. Ballet qui est parmi nous ce soir, font vivre le château avec les exploitants et avec l'œnothèque. Si nous avons un château super entretenu, mais mort, c'est malheureux. C'est cela qui nous a fait penser qu'il fallait faire l'effort, quand bien même l'État de Neuchâtel n'a pas trouvé la solution pour embarquer les trois châteaux dans un projet. Nous espérons que d'ici quelques

années, le successeur à la tête de la culture trouvera cette solution car nous aimerions bien que ces trois châteaux survivent et surtout qu'ils vivent et c'est pour y contribuer que nous vous proposons ce montant de CHF 50'000.00. Nous espérons que dans une année, nous aurons fait un peu de chemin et, peut-être, que nous pourrions construire la suite.

Santé (p. 76 à 77) – pas d'intervention

Sécurité sociale (p. 78 à 81)

M. P. Pedimina (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR soumet un amendement, en page 79, au compte n° 54440 Animation de jeunesse, pour ramener le montant de CHF 252'000.00 à CHF 72'000.00. Pour expliquer sa demande, nous précisons que le groupe PLR n'est pas opposé au principe « d'animation de la Jeunesse » et relève la nécessité d'accompagner et/ou d'encadrer des animations et/ou d'investir dans des locaux pour la jeunesse. Cependant, le PLR souhaite que la démarche et le projet soient traités avec un rapport étudié, travaillé et discuté en commission et non en inscrivant soudainement une ligne au budget de fonctionnement avec une dépense d'un montant 4 fois supérieur au budget 2023.

Je vais faire la même remarque pour la question que j'ai posé tout à l'heure pour les mesures d'économie de l'eau. Je reconnais que ce sont d'excellentes propositions ; toutefois, je pense que la manière de présenter ces investissements, ces dépenses, n'est pas la bonne.

Pour ce faire, le PLR demande au Conseil communal et à la Commission sports, culture et loisirs, de reprendre les points établis lors de la législature précédente, d'étudier les besoins réels des jeunes, d'analyser les coûts en rapport au nombre de jeunes intéressés et d'étudier la forme d'implication, d'engagement de la Commune dans cette démarche. Cette étude doit aussi être en rapport au faible soutien financier versé aux sociétés ou aux associations locales. Car, à ce jour, les meilleurs acteurs d'intégration pour les jeunes, à part l'école, sont les activités organisées et encadrées par ces associations tant sportives, culturelles, musicales, sociales qui, elles, participent activement, sans cadre étatique et majoritairement bénévolement, depuis de nombreuses années, aux développements de notre jeunesse. Le groupe PLR vous demande d'accepter cet amendement et de le poursuivre en commission. Merci de votre attention.

M. R. Dubois (au nom du groupe PS) : Je voulais aussi prendre la parole pour proposer un autre amendement, mais je vais d'abord donner ma position par rapport à l'intervention du groupe PLR. Comme vous pouvez l'imaginer, je vais faire opposition à cet amendement. Lorsque j'ai vu ce rapport à l'ordre du jour, je dois dire que j'ai eu une grande satisfaction pour notre groupe. Je crois que cela fait environ 7 ans que nous avons déposé cette motion pour une maison des jeunes. Mme Piscopiello le rappelait aussi tout à l'heure, cette dernière avait été acceptée à l'unanimité ou la quasi-unanimité de ce Conseil général. Aujourd'hui, quand nous voyons dans le rapport ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, nous pouvons être fiers, fiers de toutes ces activités pour ces dizaines de jeunes qui ont été mises sur pied et qui fonctionnent. Parce que parfois, lorsque nous regardons ce qui se passe dans les autres communes, il y a des projets qui n'ont pas toujours fonctionné ou alors cela a mis des années à démarrer. Je pense que nous devrions être heureux d'avoir un projet tel que celui-ci, avec des montants faibles par rapport à l'ensemble de nos comptes. Un projet qui arrive à soutenir le vivre ensemble, la citoyenneté et la santé aussi, car il y a du sport. Bref, je trouve que c'est un projet qui devrait plutôt faire la fierté, plus qu'une baisse d'impôts d'un ou deux points et qui permet d'accueillir des familles, des nouveaux arrivants dans notre commune. Vraiment je souhaite ici réaffirmer la fierté et les remerciements de notre groupe pour le travail et l'investissement du Conseil communal dans ce projet-là. Bien sûr, nous ferons une vive opposition à l'amendement proposé. Et c'est aussi un étonnement, parce que ce qui nous est demandé ce soir : une nouvelle étude, de nouvelles discussions, de nouveaux rapports, il me semble que c'est plutôt ce que d'habitude le PLR, à tous les niveaux

institutionnels, combat. Des rapports, des études, du temps à discuter, plutôt que la pratique, du terrain. Là ce que nous avons, ce sont des montants qui sont investis intégralement dans le terrain et qui fonctionnent. Ce n'est pas pour faire mouliner des cabinets d'études ou des réflexions au sein de l'administration, mais ce sont des gens qui sont sur le terrain qui vont en bénéficier. Ce qui nous est demandé ici par le PLR, c'est de repartir pour une ou deux années d'études, de dépenser des montants dans l'administration plutôt que d'utiliser les recettes et développer ce qui marche déjà aujourd'hui. C'est vraiment absolument étonnant et bien sûr, nous refuserons cet amendement. S'il devait être accepté ce soir, nous déposerons une initiative populaire probablement ou alors une motion populaire pour soutenir cette maison des jeunes.

Mme E. Buschini (au nom du groupe PS) : Je demande, au nom du groupe, le vote nominal.

M. E. Dubois (au nom du groupe VEL) : Je voulais encore relever que j'ai été étonné que cela ait pu être une surprise dans le sens que c'est une motion de 2017, puis de 2021, travaillée par un groupe ou une commission non permanente, dont le résultat nous a été présenté l'année passée. C'était, depuis ce moment-là, clair que cela se ferait en deux étapes. Nous pouvons le voir dans le budget 2024, ce n'est pas une surprise, c'est la continuité de ce qui a été décidé ces sept dernières années. Clairement, le groupe Vert·e·s ne va pas soutenir cet amendement. Merci de votre attention.

M. P. Pedimina (au nom du groupe PLR) : Tout ce que vous venez de dire, ce n'est pas ce que le PLR dit. Nous soutenons absolument cette demande pour aider la population et cette jeunesse. Par contre, je le répète, c'est la manière. Ce n'est pas en arrivant à l'heure du budget, que tout à coup on se rend compte qu'il y a quelque chose à faire et qu'on y ajoute un montant important sur une ligne. En plus, si j'écoute les différentes commissions, nous en avons aussi parlé en Commission de gestion et des finances, je n'ai pas l'impression que les mesures qui vont être mises en place, les moyens qui vont être utilisés, sont bien réfléchis et établis. Le PLR est tout à fait d'accord d'investir un montant, important, mais, par contre, il faut qu'un programme soit défini. Et face à cela, nous souhaitons mettre les sociétés locales. Regardez les subventions que les sociétés locales obtiennent et quel travail font ces dernières, de manière bénévole. Il est vrai que nous voyons de plus en plus de sociétés qui ont de la peine à recruter des bénévoles, parce que petit à petit, il va falloir payer tout le monde. N'empêche que ces sociétés locales soutiennent et font participer ces jeunes à différentes activités. Qu'est-ce qu'elles obtiennent ? Rien. Donc, ne dites pas que le PLR ne veut pas de ce principe-là, ce n'est pas vrai, ce n'est pas ce que notre groupe dit. Il dit qu'il faut définir la priorité, réfléchir dans cette globalité aussi vis-à-vis des associations qui font énormément de travail et ensuite de finaliser le projet. C'est ça et ce n'est pas « la jeunesse, on ne veut pas en entendre parler ». Ne dites pas des choses que le PLR ne dit pas.

Mme R. Piscopiello (CC) : C'est vraiment deux choses différentes. Une société locale apporte une passion. Ce sont des passionnés qui transmettent à d'autres personnes qui sont également passionnées. Ce n'est pas du tout la même approche qu'une animation socio-culturelle qui, à mon avis, est vraiment un investissement à long terme. C'est pour notre jeunesse d'aujourd'hui que nous le faisons et cet investissement, nous allons le retrouver plus tard. Maintenant, concernant la mise au budget d'un tel montant. Oui, c'est vrai, mais que devons-nous faire ? Vous présenter un rapport ? À la Commission de gestion et des finances, vous nous avez demandé un rapport plus détaillé. Alors, avec M. Frascotti du Centre des Loisirs de Neuchâtel, et M. De Francesco, qui m'accompagnent, nous avons travaillé tout le week-end qui a suivi la séance pour vous présenter le rapport qui est aujourd'hui en votre possession. Ces deux personnes sont sur le terrain depuis longtemps, pour M. Frascotti par exemple, depuis plus de 20 ans. Maintenant, venir dire que c'est arrivé subitement, comme nous l'avons déjà dit, ce n'est pas vrai. Nous avons choisi de le faire par étapes et dans le budget de fonctionnement parce que nous souhaitons créer une association pour pouvoir faire des demandes de dons, cela a été expliqué en séance de Commission de gestion et des finances. Pas plus tard que l'année prochaine, la Loterie romande va payer un véhicule au Kallo, à Bevaix, pour pouvoir faire le transport

de ces jeunes. De plus, nous avons eu récemment la soirée avec les nouveaux citoyens, donc tous les jeunes qui ont fêté leurs 18 ans cette année et nous leur avons parlé de ce projet. Tous ont soutenu l'idée et nos jeunes ont plébiscité notre maison. Il y aura aussi des ateliers, par exemple comment remplir sa déclaration d'impôts, les dangers des petits crédits, tout cela, ce n'est pas les sociétés locales. Ce que nous voulons avoir, ce sont des professionnels qui encadrent notre jeunesse et ici nous devons décider si nous en avons vraiment envie. Si c'est oui et que le PLR souhaite que nous mettions cela en place, il faut nous donner les moyens. Sinon, qu'est-ce que je vais dire lorsque j'irais chercher un local ? Je vais dire au propriétaire, attendez, je dois d'abord présenter mon rapport au Conseil général et quand j'aurais leur ok, je reviens vers vous...Non. Nous vous avons présenté un budget qui reflète presque les montants que la fameuse commission non permanente nous avait proposé. Plus, nous ne pouvons pas. Maintenant, il faut avancer. Soit nous avons cette envie de cette maison, soit nous n'avons pas envie.

Je prends encore un exemple et puis je m'arrêterai là. Milvignes a présenté un rapport à son Conseil général cet automne demandant deux EPT, CHF 140'000.00, et juste avant ils avaient demandé CHF 60'000.00 pour l'animation extra-muros, nous arrivons à CHF 200'000.00 et dans l'arrêté qui autorise le Conseil communal à engager deux EPT pour la Commune, il y a même la possibilité d'aller prélever dans une réserve. Pourquoi ? pour pouvoir financer les premiers achats pour aménager cette fameuse maison des jeunes ou animation socio-culturelle sur le territoire. Je pense vraiment que nous ne sommes ni trop élevé, ni trop bas, nous aurons un fonctionnement plus ou moins similaire à Milvignes, grâce à une association. Je pense qu'il faut vraiment voir deux choses différentes, les sociétés locales et l'animation socio-culturelle.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je souhaite encore ajouter un complément concernant les subventions pour nos sociétés locales. Il est vrai que les subventions directes ne sont pas bien hautes, vous avez raison, mais ces dernières profitent de subventions indirectes importantes. Il faut savoir que nous avons toujours eu la politique, dans notre Commune, de mettre les salles à disposition et nous sommes une des rares communes à le faire. Nos sociétés de chants ou de sports profitent de locaux gratuitement constamment. Il faut aussi en tenir compte, même si elles ne sont pas chiffrées. Pour certaines sociétés, par exemple, la gym Boudry, qui occupe des salles de gym à peu près tous les soirs et gratuitement, cela correspond à des montants importants. Nous avons fait, il y a quelques années, lorsque M. Geiser était Président de la Commission sports, culture et loisirs, une étude à l'interne à ce propos. Cela démontrait que nous étions une commune plutôt généreuse dans ses subventionnements pour ses sociétés locales.

M. P. Pedimina (au nom du groupe PLR) : Pour répondre à Mme Piscopiello, nous ne contestons pas le fait que ce sont bien deux choses différentes. Vous avez dit que vous avez établi le rapport durant le week-end ; c'est surprenant, pour ce rapport-là, qu'en un week-end, il est rédigé. Pour faire simple, j'aimerais bien entendre la Commission des sports, culture et loisirs pour savoir ce qu'ils connaissent de ce projet-là et comment est-ce qu'ils voient cet investissement. Je suis curieux d'entendre la ou le représentant de cette commission.

M. R. Dubois (au nom du groupe PS) : Je ne suis pas le Président de la Commission, et je vais laisser ce dernier en parler, mais je voulais dire que nous pouvons comprendre l'égalité de traitement avec les sociétés locales. Est-ce qu'il ne faudrait pas soutenir plus fortement certaines de ces sociétés ? Je pense même que si le groupe PLR fait un amendement pour augmenter les subventions aux sociétés locales, notre groupe pourrait l'accepter et y être favorable, plutôt que de vouloir niveler par le bas et baisser une subvention.

M. E. Dubois (au nom du groupe VEL) : Pour répondre à la question de M. P. Pedimina, ce n'est pas à la Commission sports, culture et loisirs, mais bien la commission non permanente qui avait été créée.

Je demande donc qui était le Président ou la Présidente de cette commission ou s'il est possible de poser cette question à un des membres.

Mme M. Braghini (CC) : Seul M. H. Da Silva est encore présent.

M. H. Da Silva (en son nom) : Oui, les autres ont démissionné.

M. K. Atchadé (en son nom) : Est-ce que l'on se souvient si le résultat des travaux de cette commission était bien l'augmentation du montant qui est aujourd'hui demandé au budget ? Pour ma part, j'entends beaucoup de choses. M. Pedimina n'est pas opposé au principe de l'augmentation.

M. E. Dubois (au nom du groupe VEL) : Oui tout à fait. C'était prévu et budgété ainsi, en deux phases. Pour ceux qui le souhaitent, ils peuvent se référer au rapport du Conseil communal en réponse à la motion concernant cette maison des jeunes de décembre 2022. Ce n'est pas nouveau.

Mme R. Piscopiello (CC) : En effet, nous avons mis, en même temps que la réponse à la motion, le rapport de la Commission non-permanente, qui lui était accompagné d'un budget prévisionnel aux alentours des CHF 180'000.00.

M. K. Atchadé (en son nom) : La remarque de M. P. Pedimina est plutôt sur la forme que sur le fond. Sur le fond, nous sommes tous d'accord. Maintenant, si vous affirmez que la forme est remplie, que peut-être notre groupe n'a pas pris connaissance du document comme il aurait fallu et avec les arguments que vous nous donnez et avec les discussions qui ont eu lieu, je pense que nous sommes en mesure de nous positionner ce soir.

La Présidente met au vote l'amendement proposé par le PLR.

Agbemegnah Hélène		non
Atchade Kolawole		abstention
Barrabas Romain		non
Belgrano Martine		non
Böhm Jean-Daniel	oui	
Buschini Claude	oui	
Buschini Elvira		non
Chapuisod Nathalie		abstention
Ciullo Silfrido		non
Da Silva Helder		abstention
De Reynier Quentin		non
De Reynier Thibault		abstention
Dubois Emile		non
Dubois Romain		non
Dubois Yann		abstention
Durnat Lopez Carole		non
Facchinetti Danilo	oui	
Geiser Blaise	oui	
Keller Stéphane		abstention
Koller Jenny		non
Kneubühler Jean-Pierre		non
Lüthi Paul		non
Macherel Rey Anne		non
Marti Myriam	oui	

Meisterhans Pierre	oui	
Paz Ruiz Sandro	abstention	
Pedimina Pascal	oui	
Petermann Jean-Michel	oui	
Piscopiello Cosimo		non
Preisig-Ducommun Pascale	abstention	
Prince Rosenfeld Catherine		non
Renevey Virgyl		non
Rosselet Steven		non
Rousseau Nicolas		non
Sandoz Alain		non
Theurillat Michèle		non
Twerenbold Damian		non
Vicario Fabio	oui	

Au vote, l'amendement est refusé par 21 voix contre 9 et 8 abstentions.

M. R. Dubois (au nom du groupe PS) : Le groupe socialiste souhaite également proposer un amendement, à la page 81, sur le point 59300 « Action d'entraide à l'étranger ». Nous souhaitons ajouter CHF 20'000.00 à ce compte-là. J'explique la volonté qui est derrière cet amendement. Vous savez peut-être que, depuis des décennies, les Etats, les collectivités publiques sont invitées, au niveau international, notamment par l'ONU, à avoir un certain objectif d'aide au développement en fonction de leur produit intérieur brut (PIB), pour les Etats. Au niveau fédéral, en Suisse, l'objectif est de 0,7 % du PIB, mais on atteint péniblement le 0,4 %, pour un des pays les plus riches du monde, nous voyons bien que nous ne sommes pas à la cime de l'aide au développement et Boudry, en comparaison, est aussi très bas, notamment par rapport aux autres communes de notre canton qui versent des montants beaucoup plus élevés pour l'aide au développement. Je pense notamment à Val-de-Ruz, Val-de-Travers, la Ville de La Chaux-de-Fonds, la Ville de Neuchâtel et même des cercles scolaires versent des montants pour cette aide au développement. Voilà un petit peu l'objet de cet amendement. De quelle manière pouvons-nous le faire ? En utilisant une institution qui existe dans notre canton. Sauf erreur, chaque canton romand a une institution identique. Chez nous, elle s'appelle Latitude 21. C'est la fédération des associations humanitaires d'aide au développement du canton de Neuchâtel qui réunit une vingtaine d'associations. Cette fédération va recevoir les montants des collectivités publiques qui sont investies dans ce domaine et ensuite les redistribue aux associations qui sont actives sur le terrain, de manière directe. Il n'y a pas d'intermédiaires, comme certaine fois avec les grandes structures humanitaires et cet argent est investi dans des projets directs. J'ai ici quelques exemples mentionnés sur le site de Latitude 21 : une école pour les enfants nomades, des cours pour l'agriculture de conservation au Burkina-Faso ou un renfort à la formation des enseignants à Haïti. Chaque année, des dizaines de projets sont faits et ces projets fonctionnent grâce à ce que les collectivités publiques veulent bien mettre en amont. Voici donc notre proposition : ajouter CHF 20'000.00 qui serviront à l'aide au développement. Par rapport à la baisse d'impôt que nous avons accepté tout à l'heure, environ CHF 600'000.00, mettre CHF 20'000.00 pour l'aide au développement pour une commune qui est dans une bonne période de conjoncture, qui a des revenus fiscaux assez élevés, me paraît plutôt dérisoire comme montant. Dérisoire pour nous, mais, par contre, cela a un effet levier assez énorme, sur le terrain pour les personnes qui souffrent dans ces pays-là. Nous vous appelons donc à faire ce petit geste, geste de Noël, pour les populations à l'étranger qui ont besoin d'aide, et qui de manière générale souffrent malheureusement encore plus que dans notre pays. Je vous remercie de votre attention.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : Nous demandons également le vote nominal.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Je n'ai rien contre l'amendement du PS, mais je trouve que Boudry en fait déjà beaucoup, contrairement aux autres communes citées, avec notre Centre de requérants, nous en faisons beaucoup. Alors si nous voulons donner partout, il faudra couper à quelque part d'autre. Que l'on parte sur un montant de CHF 10'000.00, passe encore pour une année, mais que cela soit CHF 20'000.00 et pérenne. Il faut voir comment cela se passe avec les autres communes et dans l'avenir, puisque nous prenons déjà en charge, par différents biais, le Centre de requérants. J'aimerais bien que nous fassions aussi un petit peu la part des choses.

M. K. Atchadé (en son nom) : Quelle est la raison pour ce chiffre de CHF 20'000.00 ? Vous avez parlé tout à l'heure d'un ratio par rapport au PIB. Est-ce que c'est celui que vous avez appliqué ?

M. R. Dubois (au nom du groupe PS) : Deux réponses par rapport aux dernières interventions. Non, le montant n'a pas été calculé par rapport aux objectifs d'aide au développement, mais si nous devons appliquer un 0,7 du PIB, nous serions beaucoup plus élevés. L'idée était plutôt de se calquer sur les autres communes du canton qui donnent déjà des montants de ces eaux-là. Pour la remarque concernant le Centre des requérants d'asile à Boudry, en effet, je pense que nous pouvons dire que la commune en fait beaucoup et nous pouvons remercier l'ensemble de la commune pour cela. Cependant, il faut aussi rappeler que si aujourd'hui nous avons des flux de réfugiés importants dans nos régions, c'est justement parce qu'il y a de l'insécurité sur les lieux où vivent ceux qu'on aide avec l'aide au développement. C'est ce qui a toujours aussi été défendu derrière l'aide au développement, l'idée de dire que si nous arrivons à sécuriser au niveau social, au niveau matériel, au niveau sécuritaire sur place, dans ces pays, nous pouvons aussi réduire les flux. Rappelons-le, ce ne sont pas des flux choisis pour la plupart des requérants d'asile, ce sont des personnes qui souffrent dans leur pays et d'agir directement sur place est ce qui fonctionne le mieux.

M. K. Atchadé (en son nom) : J'entends vos arguments. Alors soyons courageux, augmentons le montant, qu'il soit conséquent. Ne faisons pas semblant de faire un cadeau de Noël. Choisissons le montant médian de ce qui se fait dans le canton et ainsi nous faisons une vraie dotation à cette aide au développement.

M. R. Dubois (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, je vois le courage de M. Atchadé et je me réjouis de voir son amendement.

La Présidente met au vote l'amendement proposé par le PS.

Agbemegnah Hélène	oui	
Atchade Kolawole	abstention	
Barrabas Romain	oui	
Belgrano Martine		non
Böhm Jean-Daniel		non
Buschini Claude		non
Buschini Elvira	oui	
Chapuisod Nathalie		non
Ciullo Silfrido	oui	
Da Silva Helder	oui	
De Reynier Quentin	oui	
De Reynier Thibault		non
Dubois Emile	oui	
Dubois Romain	oui	
Dubois Yann		non
Durgnat Lopez Carole	oui	

Facchinetti Danilo		non
Geiser Blaise	abstention	
Keller Stéphane		non
Koller Jenny	oui	
Kneubühler Jean-Pierre	oui	
Lüthi Paul	abstention	
Macherel Rey Anne	oui	
Marti Myriam		non
Meisterhans Pierre		non
Paz Ruiz Sandro	abstention	
Pedimina Pascal		non
Petermann Jean-Michel	oui	
Piscopiello Cosimo	oui	
Preisig-Ducommun Pascale		non
Prince Rosenfeld Catherine	oui	
Renevey Virgyl	oui	
Rosselet Steven	oui	
Rousseau Nicolas	oui	
Sandoz Alain	oui	
Theurillat Michèle	oui	
Twerenbold Damian	oui	
Vicario Fabio		non

Au vote, l'amendement est accepté par 21 voix contre 13 et 4 abstentions.

Transports (p. 82 à 87) – pas d'intervention

Protection de l'environnement et de l'aménagement (p. 88 à 97) – pas d'intervention

Economie publique (p. 98 à 103) – pas d'intervention

Finances et impôts (p. 104 à 113) – pas d'intervention

Compte d'investissements (p. 114 à 118) – pas d'intervention

Au vote, l'arrêté de la page 17 amendé est accepté par 32 voix et 6 abstentions.

M. B. Geiser (en son nom) : Je remercie les auteurs pour le glossaire.

13. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 910'000.00 pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2024

M. S. Keller (au nom de la CGF) : La Commission a accepté ce rapport à l'unanimité.

Mme A. Macherel Rey (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et Conseillers généraux, le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport, finalement très explicite. Nous comprenons et partageons les objectifs et l'avantage de cette demande de crédit qui doit permettre aux différents services de faire rapidement face à un imprévu sans avoir à convoquer en urgence, j'imagine, un Conseil général. Rappelons enfin ici que

l'utilisation de cet argent sera contrôlé par l'organe fiduciaire de la Commune et ne sera utilisé qu'en cas de besoin avéré. Le groupe socialiste soutient ce rapport.

Mme J. Koller (au nom du groupe VEL) : Le groupe des Vert·e·s soutient à l'unanimité ce rapport. Notre groupe est convaincu que ce crédit sera utilisé à bon escient et avec la rigueur nécessaire. L'historique des 5 dernières années démontre que cela a toujours été fait de la sorte par le passé. Nous souhaitons, en effet, que le Conseil communal puisse rapidement intervenir dans les domaines touchant directement la population, soit l'électricité, l'eau, les réfections diverses, ainsi que bien entendu, le fait d'être correctement chauffés.

M. S. Keller (au nom du groupe PLR) : Nous avons discuté de ce rapport en séance de groupe et les membres ont libre choix pour voter.

Au vote, l'arrêté est accepté par 37 voix et une abstention.

14. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 110'000.00 HT destiné à l'assainissement d'armoires électriques à basse tension

M. S. Keller (au nom de la CGF) : La Commission a accepté l'arrêté à l'unanimité.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Le groupe socialiste a discuté de ce rapport. Il nous paraît bien évidemment indispensable et fait suite à d'autres rapports du même genre. Nous l'accepterons à l'unanimité.

M. E. Dubois (au nom du groupe VEL) : Les points 14, 15 et 16 seront acceptés par les Vert·e·s.

M. H. Da Silva (au nom du groupe PLR) : Nous accepterons également ce rapport.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

15. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 1'900'000.00 TTC pour les travaux à la rue des Prés

Mme M. Braghini (CC) : Au mois de juin, il y a eu des orages très violents, vous vous en souvenez sûrement et à la rue des Prés, il y a eu environ douze maisons qui ont été inondées. Ce n'était pas la première fois, il y avait déjà eu des inondations par le passé dans cette rue. Nous avons donc décidé de procéder à des analyses des conduites par caméra et le résultat est le suivant : le tuyau des eaux mixtes est en bon état, mais sous-dimensionné, trop petit pour toute cette quantité d'eau. Pour les eaux claires également. Nous avons pris la décision de proposer ce rapport pour la construction d'un nouveau collecteur pour les eaux claires selon le PGEE. Mon collègue M. G. de Reynier pourra aussi vous expliquer car nous avons, par la même occasion, aussi procéder à l'analyse du réseau électrique, de l'eau potable et de l'éclairage public. Les travaux se feront en deux phases, la première dans la partie basse de la rue et la deuxième sera pour le haut, mais l'année prochaine, si vous acceptez aujourd'hui cette demande de crédit.

M. S. Keller (au nom de la CGF) : Il y a eu 8 oui. La Commission a posé quelques questions auxquelles les membres du Conseil communal ont répondu directement, notamment si le bitume allait être changé et oui, cela va être fait partout.

M. C. Buschini (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR accepte cette demande de crédit. Toutefois, il serait judicieux que les mâts soient assez courts pour ne pas éclairer la nature environnante plutôt que la rue.

M. A. Sandoz (au nom du groupe PS) : Nous remercions les auteurs du rapport. Nous nous trouvons en présence d'une problématique aux aspects multiples qui sont clairement décrits. Les solutions proposées sont rationnelles et nécessaires afin d'éviter des dégâts susceptibles de se reproduire notamment en cas de fortes pluies. Autant les travaux du réseau d'eau que ceux liés à l'entretien et au renforcement du réseau électrique se justifient. Il en va de même pour ce qui concerne l'éclairage public. Je ne reviens pas sur ce qui vient d'être confirmé concernant le coût de la réfection de la chaussée qui est bien celui qui figure dans le rapport. Encore une précision, le groupe est conscient que ce rapport ne concerne que la première étape d'une réfection prévue en deux, et c'est donc en connaissance de cause qu'il acceptera ce premier crédit d'engagement.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

16. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande d'autorisation de prêt d'un montant de CHF 2'900'000.00 pour la société « Solutions renouvelables Boudry SA » - clause d'urgence

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Je souligne que cet arrêté est muni de la clause d'urgence, donc cela nécessite le 2/3 des votants.

M. G. de Reynier (CC) : Nous vous informons que la clause d'urgence a été demandée pour des raisons essentiellement pratiques. Il m'a été rappelé lors de la Commission de gestion et des finances que les conditions réglementaires pour demander ladite clause n'étaient remplies, ce que j'ai admis. Néanmoins, j'ai suggéré que nous mettions cette clause afin de pouvoir faire débiter ce prêt, si vous l'acceptez, au 1^{er} janvier 2024 et non au 1^{er} avril. Mais si vous deviez ne pas l'accepter, cela ne serait absolument pas une catastrophe. Ce n'était que par mesure de simplification. Sachez que la turbine de la Société SRB a un prêt de la Banque cantonale bernoise (BCBE), prêt qui aurait été renouvelé si vous n'acceptiez pas de le reprendre, mais à des conditions un peu moins favorables. Cela veut dire, probablement à 2,5% plutôt qu'aux 2% que la Commune actionnaire propose. Sentez-vous libres si vous ne souhaitez pas accepter cette clause d'urgence, nous n'essayons pas de vous faire passer quelque chose, le taux variable serait même toujours possible, nous avons essayé de simplifier. J'imagine que vous avez compris ce qu'était cette petite société qui a la turbine, chacun a compris que c'était un prêt accordé par la BCBE et que nous avons proposé au Conseil d'administration les sous de Boudry, puisque nous avons de la trésorerie. Pourquoi ne pas faire d'une pierre, deux coups, nous offrons des conditions légèrement plus intéressantes à cette société et nous faisons travailler un petit mieux notre argent. Il n'y pas d'autres enjeux derrière ce vote. Sachez aussi que nous avons dû expliquer au Service des communes pourquoi nous faisons cela. Ils étaient un peu étonnés de la démarche, mais finalement, ils ont accepté en nous demandant de bien vouloir consulter le Conseil général, ce que nous faisons ce soir. Alors que lorsque nous avançons des sous à une commune voisine, Milvignes, il ne nous demande pas de vous consulter, ce qui est un peu particulier, mais c'est ainsi.

M. S. Keller (au nom de la CGF) : La Commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité.

M. A. Sandoz (au nom du groupe PS) : Nous remercions les auteurs du rapport. Ayant participé à la Commission de gestion et des finances et au vu des informations qui nous ont été fournies à cette occasion, j'ai pu informer le groupe sur la fragilité financière de SRB et, par conséquent, sur l'opportunité de réduire la charge d'intérêt de ladite société en lui octroyant ce prêt. En effet, le taux d'intérêt que pratiquerait la Commune, les 2%, même s'il n'est pas un cadeau, serait inférieur à celui appliqué, en cas de renouvellement, par son créancier actuel ou d'un nouveau prêt octroyé par tout

autre institut financier. Selon la production effective d'électricité, cette économie évaluée à env. CHF 15'000.00 peut sembler marginale, cependant, elle est importante pour SRB et peut faire basculer le résultat de l'exercice en bénéficiaire ou atténuer une perte. Outre le fait que nous avons des liquidités qui le permettent et que nous nous engageons pour une année, nous pourrions, si la situation changeait drastiquement, d'ici l'automne 2024, résilier en 3 mois. Même si nous ne pouvons pas exclure un léger risque de faillite, nous l'avons évoqué en Commission de gestion et des finances, il reste théorique, car nul doute que la Commune de Boudry, en tant qu'actionnaire majoritaire et dont deux membres de l'exécutif siègent dans la direction de SRB, ne laisseraient pas la situation se détériorer de manière irrémédiable et échaufferaient des solutions à temps pour les soumettre au législatif. En conséquence, notre groupe acceptera probablement ce rapport à l'unanimité.

M. K. Atchadé (au nom du groupe PLR) : Le groupe PLR se joint à l'avis des autres groupes et acceptera ce rapport à l'unanimité.

M. G. de Reynier (CC) : Merci à M. A. Sandoz pour ces remarques. Toutefois, je ne peux pas laisser dire que cette société n'est pas stable. Elle est super stable parce que la turbine est là pour des dizaines d'années, mais ce que je dois admettre ce qu'elle ne va pas faire de bénéfices et je ne sais d'ailleurs pas pourquoi elle est construite sous forme de société. Peut-être que certains d'entre vous le savent. Il est possible que nous fassions des pertes, mais faillite je ne pense pas. Comme il l'a dit, nous sommes l'actionnaire majoritaire, 51% et avec Eli 10 SA, nous sommes au moins à 60% et cela fait partie de notre patrimoine administratif. Nous ne pouvons pas le comparer à un collège, mais enfin, nous allons de toute façon toujours l'assumer et nous sommes contents si nous générons de l'électricité propre et espérons que cela dure le plus longtemps possible. Vous savez que cela dépend du débit de l'Areuse. Ces derniers jours, avec mon collègue, M. L. D'Andrea, nous nous faisons toujours des messages car il habite au bord de la rivière et moi je vais me promener à un autre endroit de la rivière et il me dit : « Zut, 70 m³/seconde, elle est arrêtée. Tu ne peux pas envoyer quelqu'un, car nous sommes descendus à 40 m³/seconde. » Et je lui réponds : « Depuis samedi midi, elle est de nouveau enclenchée. » Je vous rappelle moins de 5 m³/seconde, elle s'arrête et plus de 50 m³/seconde, elle s'arrête aussi. Mais il est bien de produire cette électricité.

M. A. Sandoz (au nom du groupe PS) : Je ne vais pas épiloguer là-dessus, mais lorsqu'on présente soit un léger bénéfice de CHF 10'000.00 ou une perte du même acabit, c'est qu'en effet, CHF 15'000.00 d'économie sur un prêt peut faire la différence pour aider aux présentations de résultats.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : Je suppose que nous allons procéder à deux votes, un pour l'article 1 et le deuxième pour l'article 2.

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Oui, tout à fait, je vous remercie de cette précision.

Au vote, l'article premier est accepté à l'unanimité.

Au vote, la clause d'urgence (article 2) est acceptée à 34 voix contre 2 et 2 abstentions.

17. Rapports d'information relatifs à l'animation socioculturelle

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Je précise que ce sont des rapports d'information, que le Conseil général n'a pas à se prononcer sur ces derniers.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : J'ai reçu ce rapport et j'en ai pris connaissance, car j'avais rencontré les animateurs pour la construction du mur de grimpe. J'ai participé à ce projet en mettant à disposition mes locaux et mes machines. J'étais très content de participer à cette action. J'ai été un peu moins content quand j'ai appris que ce mur de grimpe avait pris la direction de Milvignes sans que les

Boudryens puissent en profiter. Il a été construit, puis embarqué un samedi dans une remorque en direction de Milvignes pour une démonstration où le champion de Suisse de grimpe était présent. J'ai cherché dans le rapport quelques détails concernant ce mur, mais cela n'est pas indiqué, ni d'ailleurs le nombre de personnes qui a participé, et surtout le nombre de Boudryens qui auraient pu participer à ce projet. C'est vrai que Boudry a participé financièrement à l'engagement de ces deux jeunes animateurs, pendant environ 8 mois. Ils ont fait du travail, puis ils sont partis en nous transmettant ce rapport sans indication du nombre de participants. Je peux vous dire que les soirs et le samedi où il y aurait dû avoir les jeunes, ils étaient 5 inscrits, trois sont arrivés à 10h30, alors que le rendez-vous était fixé à 9h00 et les deux autres sont arrivés à 13h30 pour repartir à 15h30. Donc, ce n'est pas tellement un travail des jeunes. J'aurais souhaité avoir un petit complément d'information, spécialement concernant la participation des jeunes de Boudry. Et peut-être que ce mur pourrait être mis à la place de sport qui va bientôt s'ouvrir ?

Mme R. Piscopiello (CC) : En effet, normalement, les rapports étaient là pour information, mais je réponds volontiers. Ce mur est maintenant à Milvignes, parce que M. Fabié, qui était notre animateur socio-culturel, a été engagé à Milvignes et la Commune nous a remboursé les frais en intégralité par rapport à ce mur.

Maintenant, à l'époque où ce mur a été construit, l'idée n'était pas de « fermer les frontières » aux jeunes qui arrivaient de Milvignes, comme les enfants de Boudry ont participé aux animations qui ont eu lieu sur la plage d'Auvernier, ainsi qu'aux tournois de foot organisés au collège des Vernes à Colombier.

M. J.-M. Buschini (CC) : Concernant le fitness urbain, nous sommes bien contents de voir qu'il est terminé, malheureusement la météo ne nous permet pas actuellement d'en profiter. Nous souhaitons ensemencher, mais là c'est un peu un marécage, comme tous les terrains d'ailleurs. Nous prévoyons de faire une inauguration au printemps. La saison d'hiver ne s'y prête pas, mais dès que possible, nous allons l'ouvrir officiellement.

M. S. Paz Ruiz (Président de la Commission sports, culture et loisirs) : À l'attention de Mme Piscopiello : nous trouvons que c'est un beau projet et la Commission est là. Nous sommes sûrs qu'il sera possible de trouver une synergie.

Mme R. Piscopiello (CC) : Merci.

18. Interpellations

Aucune interpellation.

19. Informations du Conseil communal

M. G. de Reynier (CC) : Premièrement, à vos places, se trouve une boîte jaune qui contient un jeu sur les droits humains. Le Conseil communal a souhaité changer un peu les habitudes en vous faisant cadeau de ce petit présent. C'est une maison d'édition qui s'appelle « Helvetiq » à Bâle et Lausanne qui a conçu ce jeu et nous avons vu qu'il y a plusieurs collectivités neuchâteloises qui ont soutenu ce projet. Nous espérons que vous aurez du plaisir à découvrir toutes ces questions sur les droits humains, sauf erreur, c'est un peu un genre de Trivial Pursuit mais sur le thème des droits humains.

Concernant le fitness urbain, si vous voulez y aller, je vous conseille de vous munir d'un chiffon, car il y a un peu de boue sur les sièges, mais il est possible de l'utiliser, même en hiver.

Je voulais aussi vous dire que l'expérience actuelle dans les transports publics au niveau de la sécurité va durer jusqu'à fin février, donc avec des Securitas dans le tram et dans les bus, de 17h à minuit. À fin février, nous ferons un bilan intermédiaire avec les autorités cantonales et fédérales et peut-être qu'on affinera, qu'on augmentera ou qu'on supprimera, vous serez informés.

De plus, je dois vous informer qu'il y aura une séance supplémentaire du Conseil général, le 18 mars 2024. La séance constitutive des nouvelles autorités aura lieu le 27 mai, avant la dernière séance des autorités actuelles pour les comptes, qui aura lieu le 24 juin 2024. Toutes les dates sont disponibles sur ECHO.

Le 11 janvier, il y aura aussi une séance d'information concernant la rénovation du collège de Vauvilliers et en février, le vendredi 16 février, après la séance du Conseil général, il y a le souper.

Même s'il y a encore des questions, je vous annonce déjà que le Conseil communal se joint à moi pour vous souhaiter ses meilleurs vœux et des fêtes de fin d'année paisibles et ressourçantes, afin de redémarrer la nouvelle année 2024.

20. Questions

M. C. Buschini (en son nom) : En 2024, la sculpture obélisque photo-cinétique « Marat-l'Œil », de feu Francis Roulin, aura 30 ans. Pensez-vous réviser son mécanisme et y refaire la peinture de son enveloppe ?

M. J.-M. Buschini (CC) : Il est vrai qu'au niveau des bâtiments, nous n'avions pas mis cela en priorité. En revanche, j'ai fait le même constat que vous concernant l'état de cette statue. L'enveloppe est vraiment en mauvais état, la peinture s'écaille. Toutefois, si nous voulions faire les choses comme il faut, il faudrait démonter complètement cette structure et faire appel à des carrossiers. Nous vous proposons plutôt de demander des offres pour refaire une peinture de surface, sans démonter le tout. En plus, c'est en partie riveté et cela serait un sacré problème de démonter cela. Quant au mécanisme, il faut que nous cherchions un spécialiste capable de réviser ce dernier et, suivant les montants, nous nous y attèlerons, soit en 2024 ou dans tous les cas en 2025, après l'avoir mis au budget.

M. P. Meisterhans (en son nom) : Pour quelles raisons le Conseil général n'a pas été averti que Boudry a prêté CHF 5'000'000 à Milvignes ?

M. G. de Reynier (CC) : Nous en avons discuté au sein de la Commission de gestion et des finances et il nous a paru que cette Commission suffisait. Nous avons également informé les groupes. Est-ce que vous auriez souhaité un arrêté ?

M. P. Meisterhans (en son nom) : D'accord, vous en avez parlé, mais à quel moment ? Après avoir prêté l'argent ?

M. G. de Reynier (CC) : Non, sauf erreur, c'était déjà à fin 2022.

Mme R. Piscopiello (CC) : Oui, fin 2022, la demande est arrivée et nous nous sommes préoccupés de savoir si nous devons passer devant le Conseil général ou pas. C'est ce qu'a expliqué tout à l'heure, M. G. de Reynier, nous nous sommes adressés au Service des communes qui nous a répondu qu'il n'était pas nécessaire de passer devant le Conseil général comme nous l'avons fait ce soir pour le prêt SRB. Cela s'est donc fait rapidement, afin que nous puissions répondre à la demande de Milvignes et la Commission de gestion et des finances a été informée, puis tenue informée durant toute l'année. De plus, le prêt arrivait à échéance à fin 2023 et la Commune de Milvignes a demandé une prolongation. Ce soir, le Conseil communal a pris la décision de prolonger le prêt, mais en augmentant le taux qui était à 1,3 % en le passant à 2%.

M. D. Facchinetti (en son nom) : J'ai une question complémentaire. Est-ce que le Service des Communes vous a expliqué la différence ? Pourquoi faut-il passer devant le Conseil général pour notre propre société et pas pour la Commune de Milvignes ?

M. G. de Reynier (CC) : Je pense que c'est parce qu'une est une société commerciale, une S.A. et l'autre est une collectivité publique. À mon avis, les arguments avancés par le Service des communes n'étaient pas convaincants. Peut-être que le processus de fusion dans lequel nous étions engagés a aussi joué un rôle. Nous ne le savons pas. Mais il ne faut pas avoir peur de prêter à Milvignes, parce qu'ils ont énormément de contribuables qui paient des impôts. Ils sont solides, même si, maintenant, cela les arrange bien d'emprunter à Boudry à des conditions un peu plus favorables qu'à une banque.

M. B. Geiser (en son nom) : Cela concerne les places de parcs au parking des Buchilles. Les places réservées aux personnes handicapées sont bétonnées et incurvées contre l'intérieur. À chaque fois qu'il pleut, il y a une couche d'eau de 4 à 5 cm qui stagne et il est donc impossible de sortir de sa voiture sans être mouillé jusqu'aux chevilles. Est-ce que la Commune pourrait faire quelque chose pour permettre l'évacuation de cette eau ?

M. G. de Reynier (CC) : Oui, la Commune peut faire un ou plusieurs trous au milieu et il semble que cela suffirait.

Mme N. Chapuisod (en son nom et au nom de M. D. Facchinetti) : Nous avons pris connaissance de ces courriers à l'ordre du jour de la séance de ce soir au sujet du Camping de Boudry et il est fait mention que le Conseil général a pris part à cette décision. J'aimerais savoir sur quel vote en particulier il est fait allusion dans la réponse.

M. L. D'Andrea (CC) : Merci Mme Chapuisod pour cette question. Il n'est pas parlé du Conseil général, il est mentionné les trois commissions qui ont été consultées.

Mme N. Chapuisod (en son nom et au nom de M. D. Facchinetti) : En page 2, il est bien mentionné le Conseil général.

M. L. D'Andrea (CC) : Nous en avons parlé à la Commission non-permanente du PAL, à la Commission d'aménagement du territoire et je sais qu'il en a aussi été discuté à la Commission sports, culture et loisirs, bien qu'à cette séance-là, je n'y assiste pas. La référence à la majorité est faite car il n'y a pas eu de vote, mais plutôt une absence de réaction véhémente dans les différentes commissions où je participe. J'ai eu l'occasion d'échanger avec différents membres du Conseil général et c'était plutôt un enthousiasme, bien que j'imagine que certains peuvent être contre. La position du Conseil communal est claire dans cette lettre et si la phrase n'est pas tout à fait précise ou qu'elle vous heurte quelque peu, j'en suis désolé.

Mme N. Chapuisod (en son nom et au nom de M. D. Facchinetti) : Je ne suis pas d'accord avec ce que vous expliquez et je trouve que ce n'est pas acceptable de prendre position pour le Conseil général dans une lettre comme celle-ci. Vous ne nous avez pas posé la question concernant cette prise de position du Conseil communal pour cette réponse au comité du Camping, donc je ne vois pas pourquoi vous nous mentionnez dans ce courrier.

M. G. de Reynier (CC) : Je crois qu'il faut répondre à la question de Mme N. Chapuisod ainsi : effectivement, non, nous ne nous sommes pas basés sur une décision du Conseil général.

M. D. Facchinetti (en son nom) : Alors qu'en page 2, vous citez le Conseil général.

M. G. de Reynier (CC) : En effet, vous avez raison, nous ne nous sommes pas basé sur une décision du Conseil général et nous avons laissé partir cette lettre avec cette explication qui n'est pas tout à fait exacte.

Mme N. Chapuisod (en son nom et au nom de M. D. Facchinetti) : Je considère qu'il devrait y avoir une correction. Je suis conseillère générale et je n'ai pas du tout pris part à cette décision.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Est-ce qu'il serait possible de faire un sondage à ce sujet ?

M. R. Dubois (en son nom) : Mme la Présidente, il y a des outils dans notre Règlement qui sont clairs, notamment la motion. Si certains souhaitent que l'on vote sur ce sujet, qu'ils déposent une motion et ainsi nous pourrions voter à la prochaine séance du Conseil général. Nous ne pouvons pas, au moment des questions, venir avec des sondages.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : C'était une simple question.

M. G. de Reynier (CC) : Ceci dit, oui nous pourrions demander à ce Conseil, êtes-vous d'accord de voter là-dessus ? Ce n'est pas interdit par le Règlement.

M. A. Sandoz (en son nom) : Une dernière chose. Il est vrai qu'en relisant ce courrier, je pense également que c'est une erreur totale d'avoir parlé d'une large majorité, si ce n'est d'unanimité des Conseillers généraux et je souhaiterais que cela soit au moins protocolé que c'était une erreur manifeste au niveau de la rédaction de ce courrier.

M. N. Rousseau (au nom de la Commission de l'aménagement du territoire) : Je me permets d'ajouter une information à ce sujet. Je suis membre de ladite commission, où les trois quarts des membres sont conseillers généraux, ce sujet a été discuté et a fait l'objet d'un vote quasiment unanime, donc là, il y a une part de vérité.

La Présidente lève la séance à 22h40 en souhaitant à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'années.

Quelqu'un dans l'assemblée rappelle le rendez-vous de la soupe au pois du 1^{er} janvier 2024, dès 16h00, devant la salle de spectacles.

Boudry, le 11 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Isabelle Zürcher Vuillaume

Fabio Vicario